

Communiqué de presse

Les fondations restent populaires : 363 nouvelles constitutions en 2014

- Le nombre de nouvelles fondations en 2014 se situe dans la moyenne des années précédentes.
- Le nombre total des fondations d'utilité publique en Suisse s'élève désormais à 13 064.
- Parallèlement, 226 liquidations ont eu lieu, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente.
- Fragmentation des autorités de surveillance: en plus des 19 autorités cantonales et de l'autorité fédérale de surveillance, il existe près de 400 instances locales de surveillance, contrôlant en moyenne une ou deux fondations.
- Fin 2014, une nouvelle intervention a été déposée auprès du Conseil des Etats en vue de renforcer le secteur des fondations en Suisse. La commission d'examen en discutera en 2015.

Zurich, le 21 avril 2015. La croissance du secteur des fondations se poursuit. Le Rapport sur les fondations en Suisse, publié aujourd'hui, recense 13 064 fondations d'utilité publique (fin 2014) dont 363 nouvelles. La Suisse compte ainsi toujours parmi les pays européens les plus riches en fondations. En 2014, la croissance se monte à 2,8% et la densité à 16 fondations pour 10 000 habitants.

Le nombre de nouvelles fondations est comparable à celui des années précédentes, tandis que le nombre de liquidations a augmenté de 30%. Avec 226 fondations dissoutes ou fusionnées, un nouveau record de liquidations a été atteint. Le processus de consolidation observé depuis quelque temps dans le secteur suisse des fondations se poursuit. «Selon les estimations actuelles, environ 80% des fondations suisses d'utilité publique disposent d'un capital inférieur à 5 millions de francs. Considérant les taux d'intérêt durablement bas des formes de placement peu risquées que choisissent les fondations, la viabilité d'une fondation peut rapidement être mise en péril», signale le **professeur Georg von Schnurbein, directeur du Centre d'Etudes de la Philanthropie en Suisse CEPS de l'Université de Bâle**. «A cela s'ajoute une augmentation des coûts de gestion de fortune, de révision et de surveillance.» Une croissance négative a été enregistrée dans les cantons d'Uri, de Schaffhouse, de Zoug, de Glaris, de Neuchâtel et de Thurgovie, avec un pourcentage (négatif) frappant de -29,2% à Uri. La croissance la plus forte en 2014 a été enregistrée dans le canton du Tessin avec 37 nouvelles fondations.

Thèmes et tendances

Parallèlement à cette consolidation, on observe aussi une professionnalisation croissante du secteur. Pour les fondations, l'orientation vers les résultats et la mesure de l'impact qui en découle revêtent une importance toujours plus grande en vue de réaliser leurs objectifs sociétaux. Ainsi, il est de plus en plus courant qu'une fondation investisse non seulement les revenus de son patrimoine mais aussi des parts de ce dernier. «L'opposition catégorique entre gagner de l'argent et l'utiliser à des fins d'utilité publique commence à s'éroder», remarque **Beate Eckhardt, directrice de SwissFoundations, l'association des fondations donatrices suisses**. «Les fondations se considèrent toujours plus comme des unités d'action et veillent à placer leur patrimoine de manière à ne pas nuire à leur but. Comme le montre l'exemple d'Arcas Foundation, cité dans le Rapport 2015, certaines fondations vont même plus loin et examinent de nouvelles pistes leur permettant de participer en tant qu'investisseur social dans des organisations d'utilité publique.» Autre secteur d'avenir qu'il convient de citer: la numérisation. L'an dernier, plusieurs bases de données en lien avec les fondations et la philanthropie ont vu le jour et de nouvelles formes, comme le financement participatif (crowdfunding), s'ajoutent aux fonds classiques mis à disposition par l'Etat et les fondations.

Plus de transparence

«Du point de vue du droit des fondations, l'année passée a été plus calme que les précédentes», constate le **professeur Dominique Jakob, directeur du Centre pour le droit des fondations de l'Université de Zurich**. «Mais il pourrait s'agir du calme avant la tempête». En effet, le conseiller aux Etats Werner Luginbühl a déposé fin 2014 une initiative parlementaire visant à renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations et prévoyant huit propositions de modifications du droit des fondations et du droit d'utilité publique. Les autres discussions en cours au Parlement ont surtout porté sur la lutte contre les abus dans le domaine du blanchiment et sur des questions fiscales. «Les exigences de transparence envers les personnes morales, donc envers les fondations, vont s'accroître à l'avenir», précise encore Dominique Jakob. Le cas de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte de Bruno Stefanini a également suscité des discussions parfois vives dans les médias. Dans ce genre de cas, c'est particulièrement l'autorité de surveillance, dont les tâches s'avèrent de plus en plus complexes, qui est appelée à réagir.

La fragmentation des autorités de surveillance

Le rapport révèle pour la première fois qu'il existe en Suisse, en plus des 19 autorités cantonales et de l'autorité fédérale de surveillance, près de 400 autorités communales remplissant une fonction de surveillance. Près de 70% de ces autorités ne surveillent qu'une voire deux fondations. Alors que le professionnalisme s'est accru à l'échelle cantonale, notamment par la création de concordats, un grand désordre semble régner à l'échelle locale. Face aux exigences croissantes auxquelles doivent répondre les autorités de surveillance, les auteurs du rapport se demandent si le transfert de cette tâche à l'autorité cantonale ne correspondrait pas mieux aux exigences actuelles de bonne gouvernance. Cette remarque est aussi valable pour le conseil de ville de Zurich qui surveille à lui seul 85 fondations, soit davantage que plusieurs autorités cantonales de surveillance.

Rapport sur les fondations en Suisse 2015

Le Rapport sur les fondations en Suisse est publié annuellement par Beate Eckhardt, lic. phil. I, EMScom (SwissFoundations, association des fondations donatrices suisses), le professeur Dominique Jakob (Centre pour le droit des fondations de l'Université de Zurich) et le professeur Georg von Schnurbein (Centre d'Etudes de la Philanthropie en Suisse (CEPS) de l'Université de Bâle). Il constitue la principale source d'informations sur le secteur suisse des fondations et son évolution; il présente de manière concise les faits et les chiffres importants ainsi que les tendances actuelles. L'édition 2015 se penche en particulier sur les questions d'impact et d'efficacité et examine la situation en Autriche où les fondations d'utilité publique viennent de se regrouper au sein d'une association.

Le rapport propose en outre des interviews et des contributions de plusieurs experts, une liste des publications parues en 2014 et des rendez-vous qui ont marqué l'année, ainsi qu'un aperçu des événements à venir en 2015. Le rapport peut être téléchargé gratuitement (en français et en allemand) sur le site www.stiftungsreport.ch.

Pour de plus amples renseignements

- Dr Claudia Genier, directrice adjointe de SwissFoundations, +41 79 598 09 06, +41 22 347 61 84, genier@swissfoundations.ch
- Prof. Dr Dominique Jakob, directeur du Centre pour le droit des fondations de l'Université de Zurich, +41 44 634 15 76, dominique.jakob@rwi.uzh.ch
- Prof. Dr Georg von Schnurbein, directeur du Centre d'Etudes de la Philanthropie en Suisse de l'Université de Bâle, +41 79 331 27 83, georg.vonschnurbein@unibas.ch

Le Rapport sur les fondations en Suisse 2015 et divers graphiques sont disponibles dans une résolution imprimable sur le site www.swissfoundations.ch.